Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026113-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 4 novembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 23 octobre 2026

Le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Serge OLLIVAUX, Nolwenn BOHEC

Absents, excusés : Lizig CLOAREC

Secrétaire de séance : Nelly ROPARS

2026113 - Matériel informatique du groupe scolaire : remplacement des ordinateurs portable du personnel enseignant

Morgane BROUDER, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que la SARL Soon Info, en charge de l'entretien et la maintenance des équipements informatique, a présenté des devis pour

- Remplacement de 2 ordinateurs destinés aux enseignants pour un montant de 1 713.79 euros TTC
- Fourniture d'un ordinateur pour la direction et d'un vidéoprojecteur pour les salles de sciences pour un montant de 1 610.89 euros TTC
- Remplacement des ordinateurs de la garderie périscolaire et restaurant scolaire (reconditionnés) pour un montant de 827.00 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE les propositions suivantes pour un montant total

- Remplacement de 2 ordinateurs pour un montant de 1 713.79 euros TTC
- Fourniture d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur pour un montant de 1 610.89 euros TTC
- Remplacement des ordinateurs de la garderie périscolaire et restaurant scolaire (reconditionnés) pour un montant de 827.00 euros TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN, Maire

Nelly ROPARS
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 9 novembre 2026
Et publication ou notification le 9 novembre 2026